Impact des vagues créées par les bateaux de type ‘wakeboat’

Une étude scientifique réalisée en 2014 par des chercheurs de l’Université du Québec à Montréal (UQAM), Mme Sara Mercier-Blais et M. Yves Prairie, et financée par les organismes à but non lucratif Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) et Société de conservation du lac Lovering (SCLL), a évalué l’impact des vagues créées par les bateaux de type ‘wakeboat’ sur les rives des lacs Memphrémagog et Lovering. L'étude est disponible sur site de MCI.

L'impact des vagues sur les rives et la remise en suspension des sédiments par ces vagues sont préoccupants

Les principaux résultats et conclusions de la recherche sont les suivants :

- Tous les passages de wakeboats induisent une augmentation significative de l’énergie contenue dans les vagues qui atteignent le rivage, en moyenne par un facteur de 4.

- L’impact des passages de wakeboat est directement et inversement relié à la distance entre le passage et la rive.

- Des trois différents types de vagues produites par un wakeboat **(vagues de wakesurf, vagues de wakeboard, vagues de wakeboat en déplacement)*****, les vagues de wakesurf***

sont celles qui causent le plus grand impact lors de leur arrivée au rivage (1.7 fois plus élevé que les vagues d'un bateau en déplacement normal).

- Les passages de wakeboat ont un impact plus grand sur les rivages ayant une pente accentuée que ceux ayant une pente douce.

- Les données démontrent que l'énergie produite par le wakeboat se dissipe complètement avant d'atteindre les berges (et n'ont donc pas d'effet significatif) lorsque les passages de wakeboats se font à 300 m ou plus de la rive.

- L'énergie présente dans le train de vagues créé par les wakeboats entraine une remise en suspension des sédiments et probablement aussi une érosion accélérée des berges.

- Le passage de bateau de type wakeboat cause un impact considérable sur le rivage lorsqu'il passe à 100 m de la rive, et que tous les passages à moins de 300 m ajoutent significativement de l'énergie aux vagues naturellement présentes.

- L'énergie présente dans le train de vagues créé par les wakeboats entraine une remise en suspension des sédiments et probablement aussi une érosion accélérée des berges.

- Afin d'éliminer tout impact supplémentaire sur le rivage occasionné par des passages de wakeboat, qu'une réglementation limite le passage des bateaux de type wakeboat sur les lacs à au moins à 300 m des rives, dans le but d'éviter leur érosion.

À la suite de ce rapport, les lacs Memphrémagog, Lovering et Massawippi ont recommandé que la pratique du wakeboard-wakesurf se fasse à plus de 250 m de la rive. Des bouées de renseignements qui délimitent la pratique de cette activité ont aussi été installées. (Sécurité nautique | MRC de Memphrémagog). On trouve aussi la carte du Lac Massawipi sur l'application Ondago.

De plus en plus de lacs recommandent des zones de navigation pour la pratique du wakeboard-wakesurf. Près de notre Grand lac Saint-François, le Lac-du-Huit a produit une carte présentant la zone de pratique de cette activité (Carte bathymétrique et navigation | APEL du huit). Au Lac Brompton, la distance d'au moins 250 m de la rive est préconisée (Navigation – L'APLB – Association pour la protection du Lac Brompton (protectionlacbrompton.ca). Dans le cas du Lac Brome, on recommande 300 m (Zone de navigation pour les bateaux de type wake (tempolacbrome.ca).

Une autre étude réalisée en 2015 par des chercheurs de l'Université Laval, M. Sébastien Raymond et Mme Rosa Galvez-Cloutier, indique que l'impact des vagues de wakeboard-wakesurf sur la colonne d'eau peut se faire sentir jusqu'à une profondeur de 5 m (Impact de la navigation en milieu lacustre - étude sur la remise en suspension des sédiments : Cas du Lac Masson et du Lac des Sables - APELS Lac des Sables (lacdessablesapels.com)).

L’APPGLSF est bien consciente des impacts créés par les vagues de bateaux de type ‘wakeboat’ sur les rives ainsi que sur la remise en suspension des sédiments, celle-ci étant responsable de largage de nutriments qui favorisent la prolifération de plantes aquatiques et de cyanobactéries. Pour l’instant, il n’y a pas, sur le GLSF, de zones réservées qui sont clairement identifiées par des bouées pour la pratique de wakeboard-wakesurf. L’APPGLSF compte bien améliorer la situation. L’APPGLSF évaluera dans les plus brefs délais l’installation de bouées de renseignements ainsi que de rendre la zone de pratique de wakeboard-wakesurf disponible sur l’application Ondago. L’APPGLSF demande donc aux plaisanciers de pratiquer le wakeboard-wakesurf à une distance minimale de 300 m des rives.